

PAR COURRIEL

Québec, le 28 juin 2017

Monsieur Guy Laliberté  
Ville de Québec  
2000, boulevard Lebourgneuf  
2<sup>e</sup> étage, Québec  
(Québec) G2K 0B8

**Objet :   Projet de réaménagement de la rivière Lorette – secteur du boulevard  
Wilfrid-Hamel, à Québec et L'Ancienne-Lorette**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles les réponses sont attendues d'ici 48 h, soit le 4 juillet prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour la réalisation de ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions ou demandes vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

**Lynda Carrier pour Maxandre Guay-Lachance**

Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j (1)

Le promoteur précise que trois acquisitions ont été réalisées et que trois autres seraient à prévoir, y compris pour une partie de lot, alors que des acquisitions partielles seraient potentiellement réalisées (DQ1.1, p. 5).

1. La fiche pour le lot 1 312 951 et les cartes du projet montrent que le mur toucherait le bâtiment principal de ce commerce (DQ1.1, annexe 2 ; PR3.3, carte 5.3). Veuillez préciser si l'acquisition de ce lot est nécessaire à la réalisation du projet et l'état d'avancement des négociations le cas échéant.
2. Dans le même contexte, deux autres lots seraient touchés par les installations du projet, soit les lots 1 313 082 et 1 310 631. Bien que l'installation d'aménagements hors projet y soit également prévue, la commission souhaite avoir plus d'information concernant le processus d'acquisition de ces propriétés. Est-ce que ces propriétés étaient en vente ou des négociations ont été entamées par le promoteur avec les propriétaires ? Veuillez préciser en détail les raisons qui expliquent le besoin d'acquiescer ces propriétés et l'année des transactions.
3. Le promoteur mentionne que des évaluations de l'indemnité ont été faites pour toutes les propriétés (DQ1.1, p. 9). Veuillez préciser si toutes les acquisitions déjà réalisées, y compris celles concernant les lots 1 313 082 et 1 310 631 le cas échéant, ont été faites au montant de l'indemnité déterminé par l'évaluateur agréé. Dans la négative, veuillez préciser les écarts entre la transaction finale et l'indemnité déterminée par l'évaluateur pour chaque transaction effectuée et documenter les raisons qui justifient ceux-ci.